AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DLP 12-10-76310466

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 68 — Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région — 11 octobre 1976

ARBRES FRUITIERS

Mouche méditerranéenne des fruits - Les indications du bulletin précédent restent valables dans la mesure où l'emploi des pesticides appropriés reste possible en fonction de la proximité de la récolte.

Dépérissement bactérien du pêcher (vergers et pépinières) - Toute la zone de culture du pêcher de la région est désormais directement concernée ou très menacée par cette maladie. Les traitements d'automne constituent la seule arme d'une certaine efficacité pour prévenir l'extension de ce fléau après l'arrachage et l'incinération des arbres atteints.

Les applications cupriques (dose maximale à respecter strictement de 125 gr/hl de cuivre-métal) doivent se situer d'un bout à l'autre de la période de chute des feuilles, depuis le début de ce stade jusqu'à la limite, 2 traitements au moins devant s'intercaler entre ces deux traitements extrêmes, à intervalles de 10 à 15 jours, quelquefois moins si la défeuillaison est très rapide ou la période très pluvieuse.

On traitera par temps sec alors que les arbres seront bien ressuyés, de préférence en milieu de journée, en mouillant intégralement toute la fondaison.

Il est recommandé de ne pas pratiquer la taille avant le mois de mars.

Nous rappelons que tous les cas suspects doivent être signalés à notre Service, soit à Valence (Centre Brunet) pour les départements de l'Ardèche et de la Drôme, soit à Lyon pour les autres départements de la région.

CULTURES DIVERSES

Mildiou de la tomate industrielle - Les conditions climatiques des semaines écoulées rend nécessaire la poursuite de la protection sur les parcelles non encore récoltées et dans les délais limites d'utilisation des pesticides.

PESTICIDES

L'expérimentation la plus récente et les modifications dans les tolérances de résidus de certains pays étrangers ont permis d'assouplir certains délais de carence :

- Méthomyl - délai ramené de 15 à 7 jours
- Bénomyl - aucun délai imposé.

La section "Avertissements Agricoles"
L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,

P. LATARD.

L'Ingénieur d'Agronomie,
Chef de Circonscription,

R. GIREAU.

Imprimerie de la station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.

P 248